

**EXPOSE DES DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019 A ESTAIMPUIS
(art. 85 LPI)**

Présents : SENESAEL Daniel, Membre du Collège de police, Président ;
BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, BRABANT Aurélien, WILLAERT Yves, Membres du Collège de police ;
ADAM Xavier, CANTA Domenico, CHANTRY Axelle, DELCOURT Laetitia, DELESTRAIN Jean, DEMORTIER André, DUBART Michel,
GORLOO Daniel, HUART Quentin, LAMBERT-MALGHEM Véronique, NOTTEBAERT Jean-Michel, OTTEVAERE Grégory, PIERRE Aurélien,
PROVOYEUR-Martin, TRATSAERT Chloé, VERSTRAETEN-Martin, WATTEZ Bernard, Membres du Conseil de Police ;
DEBRAUWERE Dominique, Chef de Corps ;
COQUERELLE Isabelle, Secrétaire.

Séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil de police approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance tel qu'établi par Madame Marie-Christine LORTHIOIR, Secrétaire de Zone.

2. Répartition des voix entre les conseillers de police

Considérant que le nombre de voix attribuées repose sur la contribution de chaque commune au budget de la police locale telle qu'elle est établie par le dernier compte zonal approuvé par l'autorité de tutelle ou, à défaut, par les derniers comptes communaux approuvés par l'autorité de tutelle ;

Les conseillers de police prennent acte du fait que chaque membre du conseil de police dispose de :

- Pour Estaimpuis : 4,875 voix pour chacun des 8 représentants de la commune
- Pour Pecq : 5 voix pour chacun des 5 représentants de la commune
- Pour Celles : 4,6 voix pour chacun des 5 représentants de la commune
- Pour Mont de l'Enclus : 4,333 voix pour chacun des 3 représentants de la commune

3. Budget 2019 – Modification budgétaire n°1 – Arrêt

Le Conseil de police approuve à l'unanimité le projet de modification budgétaire n°1/2019 tel que présenté en séance.

Les documents peuvent être consultés au secrétariat, sis au commissariat central, rue de Courtrai, 40 à 7740 Pecq, les jours ouvrables du 23 octobre au 3 novembre de 9 à 12 heures.

4. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat de chaises de bureau – Recours à la centrale des marchés de la police fédérale – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l'unanimité de se rattacher au marché de la Police Fédérale pour l'acquisition de septante chaises de bureau sur base du marché FOR-CMS - ZIT-106 pour un montant estimé à 17.000 euros T.V.A. comprise. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s'effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

5. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d'un meuble de rangement pour les armes individuelles – Recours à la centrale des marchés de la police fédérale - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l'unanimité de se rattacher au marché de la Police Fédérale pour l'aménagement d'un meuble de rangement destiné à l'entreposage des armes individuelles sur base du marché FOR-CMS - 105-02/06 pour un montant estimé à 7.000 euros T.V.A. comprise. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s'effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

6. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d'un meuble de rangement pour le Service Intervention – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l'unanimité d'approuver le descriptif technique rédigé par le service logistique relatif à l'achat d'un meuble de rangement sur mesure pour le Service Intervention, estimé à un montant de 7.000 euros T.V.A. comprise et de choisir comme mode de passation la procédure sur simple facture acceptée. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s'effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

7. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d’armes collectives – Approbation des conditions et du mode de passation

Sous réserve d’avis favorable du Comité de Concertation de Base, le Conseil de police décide par 18 voix pour et 1 abstention d’approuver le Cahier Spécial des Charges rédigé par le service logistique relatif à l’achat de trois armes collectives, estimé à un montant de 5.000 euros T.V.A. comprise et de choisir comme mode de passation la procédure négociée sans publication préalable. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

8. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d’une étiqueteuse pour remorques et vélos – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l’unanimité d’approuver le descriptif technique rédigé par le service logistique relatif à l’achat d’une étiqueteuse pour remorques et vélos, estimé à un montant de 1.300 euros T.V.A. comprise et de choisir comme mode de passation la procédure sur simple facture acceptée. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

9. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat de balises lumineuses pour le Service Intervention – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l’unanimité d’approuver le descriptif technique rédigé par le service logistique relatif à l’achat de coffrets de balises lumineuses pour les services de proximité, estimé à un montant de 1.100 euros T.V.A. comprise, et de choisir comme mode de passation la procédure sur simple facture acceptée. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera sur fonds de réserve extraordinaire.

10. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d’un PC portable pour la coordinatrice CSIL-R – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l’unanimité de se rattacher à la centrale de marchés Forem portant sur la fourniture et la maintenance d’équipements informatiques et d’acquérir un PC portable classique professionnel B et une station d’accueil, le tout avec une garantie de cinq ans sur site, pour un montant total estimé à 1.500 euros T.V.A. comprise. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera via les subsides des quatre communes, sous réserve d’approbation de la modification budgétaire n°1 de 2019.

11. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat de matériel informatique – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l’unanimité de se rattacher à la centrale de marchés Forem portant sur la fourniture et la maintenance d’équipements informatiques et d’acquérir neuf P.C. de type Priminfo bureautique A, pour un montant total estimé à 3.970,37 euros T.V.A. comprise. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera sur emprunt.

12. Budget 2019 – Service extraordinaire – Achat d’un cinémomètre – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil de police décide à l’unanimité d’approuver le cahier des charges n° O1.02.02-16D35 établi par la Centrale d’achat du SPW DGO1 et de recourir à la Centrale d’achat de la Région wallonne SPW DGO1 réf.: CSC 01.02.02-16D35 pour l’acquisition d’un cinémomètres répressif pour la mesure de vitesse instantanée pour un montant estimé à 40.000 euros TVA comprise. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire de 2019 et le financement s’effectuera sur emprunt. Les crédits permettant les dépenses relatives aux vérifications pour les années ultérieures et pour la maintenance après garantie devront être prévus au budget des années suivantes lorsque ces vérifications et maintenances seront nécessaires.

13. Patrimoine – Déclassement de matériel informatique

Le Conseil de police décide à l’unanimité de retirer du patrimoine de la zone de police et de détruire le matériel informatique décrit ci-après ;

Type de matériel	N° de série
2 imprimantes HP LaserJet 1200	CNCJD57450 - CNCKP27813
1 ordinateur acquis chez Priminfo	91650754
1 écran Philips acquis chez Priminfo	AU3A1134006980
1 écran Fujitsu Siemens	YESF332297
4 claviers	YK2P126764 - YK3H005968 - YKB030218279229 - 0200700566880
1 souris	Pas de numéro de série

14. Personnel opérationnel – Ouverture d’un emploi de Commissaire

Le Conseil de police décide à l’unanimité de déclarer vacant un emploi de Commissaire de police par la voie de l’appel à la mobilité, d’appliquer la procédure de la Commission de sélection et d’autoriser la relance automatique de l’appel aux candidats au cas où un échec serait constaté lors de la mobilité en cours et/ou lors des cycles de mobilité suivants.

15. Adaptation du cadre organique – Approbation et observation de la Tutelle

Communication de l’arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 16 juillet 2019 approuvant l’adaptation du cadre organique de la Zone de police du Val de l’Escaut avec l’observation que « l’emploi de commissaire divisionnaire de police doit être présenté dans le cadre lui-même comme destiné au titulaire du mandat de chef de corps ».

16. Commission budgétaire du 9 septembre 2019 – Information

Communication du Chef de Corps relative à la commission budgétaire à l’attention des Conseillers de police qui s’est organisée au commissariat central de Pecq le 9 septembre 2019.

17. Extension du commissariat central - Information

Communication de l’état d’avancement de mise à disposition des logements et garages jouxtant le commissariat central de Pecq dans le cadre d’un projet d’extension.

Séance huis clos :

18. Communication des désignations

Suite à la délégation de compétence du Conseil au Collège de police en matière des désignation, les membres du Conseil prennent acte des désignations suivantes :

Personnel statutaire - 01/10/2019 :

- Désignation d’1 Inspecteur pour le Service Local de Recherches
- Désignation d’1 Assistant(e) pour le Service Administration
- Désignation de 2 Assistant-e-s pour le Service Logistique

Personnel contractuel – Auxiliaire technicien(ne) de surface:

- 01/07 au 31/08/2019 : Contrat de remplacement de 19 heures/semaine
- 01/09/2019 : Contrat à durée indéterminée de 19 heures/semaine

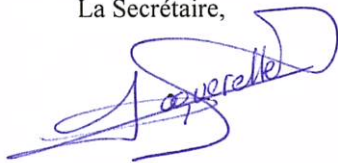
19. Admission à la pension – Rectification de la résolution de Conseil du 28 novembre 2018

Le Conseil de police prend acte de la correction à apporter à la résolution du Conseil de police du 28 novembre 2018 où il y lieu s’autoriser l’intéressé(e) à faire valoir ses droits à la pension à la date du 1^{er} août 2019 au lieu du 1^{er} août 2018.

Estaimpuis, le 22 octobre 2019.

Pour le Conseil de police

La Secrétaire,



COQUERELLE Isabelle



Le Président,



SENESAEL Daniel

